

RECOMMANDATIONS DE LA PREMIERE ET DE LA DEUXIEME  
SESSIONS ORDINAIRES DU CONSEIL DES MINISTRES

La Conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement réunie au Caire, R.A.U. pour sa première session du 17 au 21 juillet 1964,

Ayant examiné les résolutions et les recommandations de la première et de la deuxième sessions ordinaires du Conseil des Ministres,

ADOpte ces résolutions et recommandations.

La recommandation de la première session du Conseil des Ministres concernant l'emplacement du siège permanent a été mise aux voix séparément. La Conférence a adopté par acclamations la recommandation du Conseil des Ministres tendant à ce qu'Addis-Abéba soit le siège permanent de l'OUA.

AHG/Res.3 (I)

RECOMMANDATIONS DE LA PREMIERE ET DE LA DEUXIEME  
SESSIONS EXTRAORDINAIRES DU CONSEIL DES MINISTRES

La Conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement, réunie au Caire, R.A.U., pour sa première session du 17 au 21 juillet 1964,

Ayant examiné les résolutions et les recommandations de la première et de la deuxième sessions extraordinaires du Conseil des Ministres,

ADOpte ces résolutions et recommandations.

AHG/Res.4 (I)

COMMISSION DE JURISTES

La Conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement, réunie au Caire, R.A.U. pour sa première session du 17 au 21 juillet 1964,

Ayant examiné la résolution CM/27 (II) du Conseil des Ministres,

DECIDE de créer, conformément à l'article XX de la Charte de l'Organisation de l'Unité Africaine, une Commission de Juristes pour être une Commission spécialisée de l'OUA.

AFRICAN UNION UNION AFRICAINE

African Union Common Repository

<http://archives.au.int>

---

Organs

Assembly Collection

---

1964

# Recommendations of the First and Second Extraordinary Sessions of The Council of Ministers

Organisation of African Unity

Organisation of African Unity

---

<http://archives.au.int/handle/123456789/80>

*Downloaded from African Union Common Repository*